



VILLE de POTIGNY

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 12 février 2025 à 18 heures

Sommaire

Ordre du jour de la séance

Liste des délibérations et questions diverses

Délibérations

Feuille d'émargement

Procès-verbal établi à l'issue de la séance par :

Le Maire,

Gérard KEPA.



La Secrétaire de Séance,

Maryvonne MAUNOURY.

DEPARTEMENT CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE CAEN

CANTON DE FALAISE

MAIRIE
de



POTIGNY 14420

Tel : 02.31.90.84.67
ville-potigny@wanadoo.fr

POTIGNY, le 6 février 2025

Monsieur le Maire

à

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

B.P./

Objet : réunion du Conseil Municipal.

Mesdames, Messieurs, Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous informer que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le :

Mercredi 12 février 2025
à 18 heures,
en Mairie,

avec pour ordre du jour :

- 1°/ Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (avis Centre de Gestion)
- 2°/ Remboursement frais de missions personnel communal
- 3°/ Recensement de la population 2025 (rémunération des enquêteurs)
- 4°/ DETR 2025
 - Construction d'une halle de tennis
 - Aménagement de l'entrée Nord de Potigny
- 5°/ Servitude SDEC Energie
- 6°/ Convention mise à disposition des installations sportives (Collège)
- 7°/ Questions diverses.

Comptant sur votre présence,

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le Maire,
Gérard KEPA.



COMMUNE DE POTIGNY

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 12 février 2025

Présents : M. Kepa, M^{me} Maunoury, M^{me} Bouteiller, M. Blais, M^{me} Knedlik, M^{me} Kiszko, M. Benoît, M. Defenouillère, M. Gasnier, M. Geffroy, M^{me} Fichet-de-Clairfontaine, M^{me} Dunbar, M^{me} Prosper, M. Faucher, M. Marie.

Pouvoirs : M. Bérel à M. Benoît, M^{me} Lemarchand à M. Kepa, M^{me} Besançon à M^{me} Maunoury.

- Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 18 décembre 2024.
- Abrogation et complétude de la délibération du 18/12/2024 relative à l'Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement du garde champêtre municipal.
- Accord pour le remboursement au personnel communal envoyé en mission, sur la base des frais réels, de ses dépenses de restauration.
- Fixation des montants de rémunération des agents recenseurs pour la campagne 2025.
- Renouvellement de la demande de subvention DETR pour les travaux de construction d'une halle de tennis (chiffrage maintenu à 882 500 € HT, plan de financement inchangé). 4 abstentions.
- Dépôt d'une demande de subvention DETR pour les travaux d'aménagement de l'entrée Nord et de la voie douce (782 402,50 € HT).
- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un acte notarié visant à régulariser un droit de jouissance consenti au SDEC Energie (parcelle B n° 849).
- Accord pour la signature de la convention définissant, avec le Département, les conditions d'indemnisation de la Commune pour la mise à disposition de ses installations sportives au Collège.

Informations et questions diverses :

- invitation des élus au Salon de l'Agriculture de Paris par le Député et le Président de la Chambre d'Agriculture du Calvados (M. Kepa) ;
- état d'avancement du projet de Pôle de Santé (M^{me} Prosper, M. Kepa, M. Gasnier) ;
- demande de réflexion sur le devenir de l'ex-maison minière de la Rue des Capucines (M. Gasnier) ;
- position à adopter sur les éventuelles demandes d'achat de biens immobiliers communaux par des particuliers (M^{me} Dunbar).

Séance levée à 19h55.

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN
CANTON DE FALAISE
VILLE DE POTIGNY

DATE DE CONVOCATION
06.02.25

DATE D’AFFICHAGE
06.02.25

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 18
Présents : 15
Votants : 18

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2025/001

L’an deux mille vingt-cinq,
Le douze février à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard, Maire.

Etaient présents :

M^{me} MAUNOURY Maryvonne, M^{me} BOUTEILLER Jacqueline, M. BLAIS Patrick, M^{me} KNEDLIK Thérèse, M^{me} KISZKO Colette, M. BENOIT Dominique, M. DEFENOUILLERE Jean-Yves, M. GASNIER Jean-Marie, M. GEFFROY Jean-Claude, M^{me} FICHET-DE-CLAIRFONTAINE Marie-Neige, M^{me} DUNBAR Annick, M^{me} PROSPER Isabelle, M. FAUCHER Ludovic, M. MARIE Jean-Baptiste.

Absent votant par procuration :

M. BÉREL Daniel avait donné procuration à M. BENOIT Dominique,
M^{me} LEMARCHAND Hélène avait donné procuration à M. KEPA Gérard,
M^{me} BESANÇON Anne-Gwenaëlle avait donné procuration à M^{me} MAUNOURY Maryvonne.

M^{me} MAUNOURY Maryvonne a été élue Secrétaire.

Le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2024 est adopté à l’unanimité.

Objet :

INDEMNITE
SPECIALE DE
FONCTION ET
D’ENGAGEMENT
(Garde champêtre
municipal).

Monsieur le Maire expose à l’assemblée que le régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d’emplois de la police municipale et des gardes champêtres vient de subir une importante refonte.

Ainsi, l’Indemnité Spéciale de Fonction perçue jusqu’à présent par le garde champêtre municipal sera abrogée pour être remplacée, au 1^{er} janvier 2025, par l’Indemnité Spéciale de Fonction et d’Engagement (ISFE).

Cette indemnité est composée :

- d’une part fixe : elle correspond à un pourcentage du traitement soumis à retenue pour pension, et est versée mensuellement,
- d’une part variable : elle tient compte de l’engagement professionnel et de la manière de servir. Le montant peut être versé mensuellement, dans la limite de 50 % du plafond fixé par la collectivité, et complété par un versement annuel, dans la limite de ce même plafond.

Après avoir entendu ce préambule,

Le Conseil Municipal,

Vu l’article L714-13 du Code général de la fonction publique,

Vu le décret n°2024-614 du 26 juin 2024 relatif au régime indemnitaire des fonctionnaires relevant des cadres d’emplois de la police municipale et des fonctionnaires relevant du cadre d’emplois des gardes champêtres,

Vu l’avis du Comité Social Territorial en date du 7 novembre 2024,

DECIDE

- de fixer à 25 % le taux individuel de la part fixe appliqué mensuellement ;

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 014-211405162-20250212-2025_001-DE

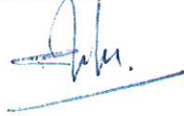
- de fixer à 2 000 € le plafond individuel et annuel de la part variable, laquelle sera déterminée en fonction des critères prépondérants suivants : compétence, investissement et motivation. Dans une moindre mesure, l'assiduité de l'agent pourra aussi, éventuellement, être prise en compte dans l'appréciation ;
- que la part fixe de l'ISFE suivra le sort du traitement en cas de congé de maladie ordinaire, de congé pour invalidité temporaire imputable au service et de temps partiel thérapeutique ;
- qu'elle sera suspendue en totalité en cas de congé de longue durée, longue maladie et grave maladie ;
- qu'elle sera maintenue en totalité en cas de congé de maternité, paternité et d'adoption ;
- que l'ensemble de ces mesures seront effectives au 1^{er} janvier 2025.

Décision prise à l'unanimité.

La présente délibération abroge la délibération n° 2024/072 du 18 décembre 2024.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le treize février deux mille vingt-cinq.

Le Maire,



Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,



Maryvonne MAUNOURY.

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE CAEN
CANTON DE FALAISE

VILLE DE POTIGNY

DATE DE CONVOCATION
06.02.25

DATE D'AFFICHAGE
06.02.25

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 18
Présents : 15
Votants : 18

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2025/002

L'an deux mille vingt-cinq,
Le douze février à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard, Maire.

Etaient présents :

M^{me} MAUNOURY Maryvonne, M^{me} BOUTEILLER Jacqueline, M. BLAIS Patrick, M^{me} KNEDLIK Thérèse, M^{me} KISZKO Colette, M. BENOIT Dominique, M. DEFENOILLERE Jean-Yves, M. GASNIER Jean-Marie, M. GEFFROY Jean-Claude, M^{me} FICHET-DE-CLAIRFONTAINE Marie-Neige, M^{me} DUNBAR Annick, M^{me} PROSPER Isabelle, M. FAUCHER Ludovic, M. MARIE Jean-Baptiste.

Absent votant par procuration :

M. BÉREL Daniel avait donné procuration à M. BENOIT Dominique,
M^{me} LEMARCHAND Hélène avait donné procuration à M. KEPA Gérard,
M^{me} BESANÇON Anne-Gwenaëlle avait donné procuration à M^{me} MAUNOURY Maryvonne.

M^{me} MAUNOURY Maryvonne a été élue Secrétaire.

Objet :

REMBOURSEMENT
FRAIS DE REPAS
PERSONNEL
COMMUNAL.

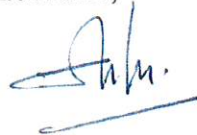
Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le remboursement des frais de repas aux agents communaux, quel que soit leur statut, lorsqu'ils sont envoyés en mission et que la structure accueillante n'offre pas le repas.

Ce remboursement s'opérera sur la base des frais réels et dans la limite du plafond en vigueur.

Décision prise à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le treize février deux mille vingt-cinq.

Le Maire,



Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,



Maryvonne MAUNOURY.

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 014-211405162-20250212-2025_002-DE

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN
CANTON DE FALAISE
VILLE DE POTIGNY

DATE DE CONVOCAION
06.02.25

DATE D'AFFICHAGE
06.02.25

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 18
Présents : 15
Votants : 18

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2025/003

L'an deux mille vingt-cinq,
Le douze février à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard, Maire.

Etaient présents :

M^{me} MAUNOURY Maryvonne, M^{me} BOUTEILLER Jacqueline, M. BLAIS Patrick, M^{me} KNEDLIK Thérèse, M^{me} KISZKO Colette, M. BENOIT Dominique, M. DEFENOILLERE Jean-Yves, M. GASNIER Jean-Marie, M. GEFFROY Jean-Claude, M^{me} FICHET-DE-CLAIRFONTAINE Marie-Neige, M^{me} DUNBAR Annick, M^{me} PROSPER Isabelle, M. FAUCHER Ludovic, M. MARIE Jean-Baptiste.

Absent votant par procuration :

M. BÉREL Daniel avait donné procuration à M. BENOIT Dominique,
M^{me} LEMARCHAND Hélène avait donné procuration à M. KEPA Gérard,
M^{me} BESANÇON Anne-Gwenaëlle avait donné procuration à M^{me} MAUNOURY Maryvonne.

M^{me} MAUNOURY Maryvonne a été élue Secrétaire.

Objet :

RECENSEMENT DE
LA POPULATION
2025,
REMUNERATION DES
AGENTS
RECENSEURS.

Monsieur le Maire revient sur la campagne de recensement de la population en cours et rappelle que le Conseil Municipal a décidé la création de cinq emplois d'agents recenseurs, par délibération n° 2024/088 du 18 décembre 2024.

Compte tenu de la notification, le 9 janvier 2025 par l'INSEE, de la dotation forfaitaire allouée pour l'organisation de cette enquête, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de rémunérer comme suit les agents recenseurs :

- 1,20 euros par feuille de logement remplie,
- 1,80 euros par bulletin individuel rempli,
- 5,20 euros par fiche internet,
- 35 euros par séance de formation,
- 50 euros par tournée de reconnaissance.

Décisions prises à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le treize février deux mille vingt-cinq.

Le Maire,



Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,



Maryvonne MAUNOURY.

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 014-211405162-20250212-2025_003-DE

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN
CANTON DE FALAISE
VILLE DE POTIGNY

DATE DE CONVOCATION
06.02.25

DATE D'AFFICHAGE
06.02.25

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 18
Présents : 15
Votants : 18

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2025/004

L'an deux mille vingt-cinq,
Le douze février à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard, Maire.

Etaient présents :

M^{me} MAUNOURY Maryvonne, M^{me} BOUTEILLER Jacqueline, M. BLAIS Patrick, M^{me} KNEDLIK Thérèse, M^{me} KISZKO Colette, M. BENOIT Dominique, M. DEFENOILLERE Jean-Yves, M. GASNIER Jean-Marie, M. GEFFROY Jean-Claude, M^{me} FICHET-DE-CLAIRFONTAINE Marie-Neige, M^{me} DUNBAR Annick, M^{me} PROSPER Isabelle, M. FAUCHER Ludovic, M. MARIE Jean-Baptiste.

Absent votant par procuration :

M. BÉREL Daniel avait donné procuration à M. BENOIT Dominique,
M^{me} LEMARCHAND Hélène avait donné procuration à M. KEPA Gérard,
M^{me} BESANÇON Anne-Gwenaëlle avait donné procuration à M^{me} MAUNOURY Maryvonne.

M^{me} MAUNOURY Maryvonne a été élue Secrétaire.

Objet :

DEMANDE DE
SUBVENTION,
DETR 2025 (Halle de
Tennis).

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée un projet de travaux susceptible d'être éligible à la Dotation de Développement des Territoires Ruraux, programmation 2025 :

Construction de courts de tennis couverts :

Construction	757 000,00 euros HT
Honoraires et prestations diverses	125 000,00 euros HT
TOTAL	882 500,00 euros HT

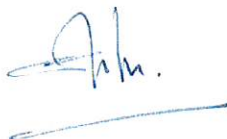
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le projet et son exécution qui sera programmée sur l'exercice 2025,
- décide son inscription au budget primitif de l'exercice 2025,
- sollicite, pour sa réalisation, une subvention auprès de l'Etat,
- approuve le plan de financement, déduction faite des subventions obtenues ; le solde restant à la charge de la Commune sera autofinancé sur les fonds propres du budget et par un emprunt.

Décision prise à la majorité (4 abstentions : M. GASNIER Jean-Marie, M^{me} DUNBAR Annick, M^{me} PROSPER Isabelle, M. FAUCHER Ludovic).

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le treize février deux mille vingt-cinq.

Le Maire,
Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,
Maryvonne MAUNOURY.



Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

ID : 014-211405162-20250212-2025_004B-DE

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN
CANTON DE FALAISE
VILLE DE POTIGNY

DATE DE CONVOCATION
06.02.25

DATE D'AFFICHAGE
06.02.25

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 18
Présents : 15
Votants : 18

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2025/005

L'an deux mille vingt-cinq,
Le douze février à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard, Maire.

Etaient présents :

M^{me} MAUNOURY Maryvonne, M^{me} BOUTEILLER Jacqueline, M. BLAIS Patrick, M^{me} KNEDLIK Thérèse, M^{me} KISZKO Colette, M. BENOIT Dominique, M. DEFENOILLERE Jean-Yves, M. GASNIER Jean-Marie, M. GEFFROY Jean-Claude, M^{me} FICHET-DE-CLAIRFONTAINE Marie-Neige, M^{me} DUNBAR Annick, M^{me} PROSPER Isabelle, M. FAUCHER Ludovic, M. MARIE Jean-Baptiste.

Absent votant par procuration :

M. BÉREL Daniel avait donné procuration à M. BENOIT Dominique,
M^{me} LEMARCHAND Hélène avait donné procuration à M. KEPA Gérard,
M^{me} BESANÇON Anne-Gwenaëlle avait donné procuration à M^{me} MAUNOURY Maryvonne.

M^{me} MAUNOURY Maryvonne a été élue Secrétaire.

Objet :

DEMANDE DE
SUBVENTION,
DETR 2025 (Entrée
Nord et voie douce).

Monsieur le Maire soumet à l'assemblée un projet de travaux susceptible d'être éligible à la Dotation de Développement des Territoires Ruraux, programmation 2025 :

Aménagement de l'entrée Nord et voie douce :

Travaux	654 182,50 euros HT
Honoraires et prestations diverses	52 220,00 euros HT
Acquisition terrains	25 000,00 euros HT
Acquisition logements	51 000,00 euros HT

TOTAL 782 402,50 euros HT

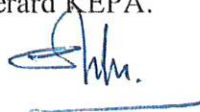
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le projet et son exécution qui sera programmée sur l'exercice 2025,
- décide son inscription au budget primitif de l'exercice 2025,
- sollicite, pour sa réalisation, une subvention auprès de l'Etat,
- approuve le plan de financement, déduction faite des subventions obtenues ; le solde restant à la charge de la Commune sera autofinancé sur les fonds propres du budget et par un emprunt.

Décision prise à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le treize février deux mille vingt-cinq.

Le Maire,
Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,
Maryvonne MAUNOURY.



Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 014-211405162-20250212-2025_005-DE

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN
CANTON DE FALAISE
VILLE DE POTIGNY

DATE DE CONVOCATION
06.02.25

DATE D'AFFICHAGE
06.02.25

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 18
Présents : 15
Votants : 18

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2025/006

L'an deux mille vingt-cinq,
Le douze février à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
publique sous la présidence de Monsieur KEP A Gérard, Maire.

Etaient présents :

M^{me} MAUNOURY Maryvonne, M^{me} BOUTEILLER Jacqueline, M. BLAIS
Patrick, M^{me} KNEDLIK Thérèse, M^{me} KISZKO Colette, M. BENOIT
Dominique, M. DEFENOILLERE Jean-Yves, M. GASNIER Jean-Marie, M.
GEFFROY Jean-Claude, M^{me} FICHET-DE-CLAIRFONTAINE Marie-Neige,
M^{me} DUNBAR Annick, M^{me} PROSPER Isabelle, M. FAUCHER Ludovic, M.
MARIE Jean-Baptiste.

Absent votant par procuration :

M. BÉREL Daniel avait donné procuration à M. BENOIT Dominique,
M^{me} LEMARCHAND Hélène avait donné procuration à M. KEP A Gérard,
M^{me} BESANÇON Anne-Gwenaëlle avait donné procuration à M^{me}
MAUNOURY Maryvonne.

M^{me} MAUNOURY Maryvonne a été élue Secrétaire.

Objet :

DROIT DE
JOUISSANCE SDEC
ENERGIE, PARCELLE
SECTION B n° 849.

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de régulariser en la forme
authentique, par un acte notarié, le droit de jouissance consenti au SDEC
Energie sur la parcelle communale cadastrée B n° 849, afin de permettre
l'implantation d'un poste câble de distribution publique 230/400 V.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord et autorise
Monsieur le Maire ou un Adjoint à signer l'acte qui sera établi par Maître
COURS-MACH, notaire à Caen.

Décision prise à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le treize
février deux mille vingt-cinq.

Le Maire,

Gérard KEP A.



La Secrétaire de séance,

Maryvonne MAUNOURY.

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 014-211405162-20250212-2025_006-DE

DEPARTEMENT
DU
CALVADOS

ARRONDISSEMENT DE CAEN
CANTON DE FALAISE

VILLE DE POTIGNY

DATE DE CONVOCATION
06.02.25

DATE D'AFFICHAGE
06.02.25

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 18
Présents : 15
Votants : 18

DELIBERATION MUNICIPALE n° 2025/007

L'an deux mille vingt-cinq,
Le douze février à dix-huit heures,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur KEPA Gérard, Maire.

Etaient présents :

M^{me} MAUNOURY Maryvonne, M^{me} BOUTEILLER Jacqueline, M. BLAIS Patrick, M^{me} KNEDLIK Thérèse, M^{me} KISZKO Colette, M. BENOIT Dominique, M. DEFENOILLERE Jean-Yves, M. GASNIER Jean-Marie, M. GEFFROY Jean-Claude, M^{me} FICHET-DE-CLAIRFONTAINE Marie-Neige, M^{me} DUNBAR Annick, M^{me} PROSPER Isabelle, M. FAUCHER Ludovic, M. MARIE Jean-Baptiste.

Absent votant par procuration :

M. BÉREL Daniel avait donné procuration à M. BENOIT Dominique,
M^{me} LEMARCHAND Hélène avait donné procuration à M. KEPA Gérard,
M^{me} BESANÇON Anne-Gwenaëlle avait donné procuration à M^{me} MAUNOURY Maryvonne.

M^{me} MAUNOURY Maryvonne a été élue Secrétaire.

Objet :

CONVENTION MISE A
DISPOSITION DES
INSTALLATIONS
SPORTIVES AU
COLLEGE.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de convention avec le Département du Calvados, définissant les conditions d'indemnisation relatives à l'utilisation des installations sportives de la Commune par le Collège.

Après avoir pris connaissance en détail de la convention proposée, le Conseil Municipal l'approuve dans son ensemble et autorise Monsieur le Maire à la signer.

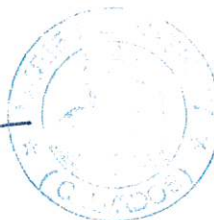
Décision prise à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre des délibérations, fait à POTIGNY le treize février deux mille vingt-cinq.

Le Maire,



Gérard KEPA.



La Secrétaire de séance,



Maryvonne MAUNOURY.

Envoyé en préfecture le 13/02/2025

Reçu en préfecture le 13/02/2025

Publié le

ID : 014-211405162-20250212-2025_007-DE

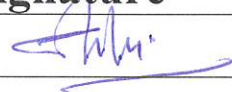




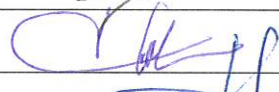





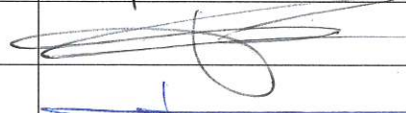
COMMUNE DE POTIGNY

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 février 2025

N°	Objet	Visa Préfecture
2025/001	Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (Garde champêtre)	13/02/2025
2025/002	Remboursement frais de repas personnel communal en mission	13/02/2025
2025/003	Rémunération agents recenseurs	13/02/2025
2025/004	Demande de subvention DETR 2025 (Halle de Tennis)	14/02/2025
2025/005	Demande de subvention DETR 2025 (Entrée Nord et voie douce)	13/02/2025
2025/006	Servitude SDEC Energie	13/02/2025
2025/007	Convention mise à disposition installations sportives au Collège	13/02/2025

Présents lors de la séance :

NOM / Prénom	Signature
KEPA Gérard	
MAUNOURY Maryvonne	
BOUTEILLER Jacqueline	
BLAIS Patrick	
KNEDLIK Thérèse	
KISZKO Colette	
BENOIT Dominique	
DEFENOUILLERE Jean-Yves	
GASNIER Jean-Marie	
GEFFROY Jean-Claude	
FICHET-de-CLAIRFONTAINE M.-Neige	
DUNBAR Annick	
PROSPER Isabelle	
FAUCHER Ludovic	
MARIE Jean-Baptiste	